



SOMMAIRE

P.1.1 Rentrée 2010 : une avalanche...
P.2.2 Poursuivre et amplifier l'action...
P.3.3 Formation des enseignants...
P.4.4 Remplacements...
P.5.5 Calendrier des actes de gestion...
P.6.5 Plus que jamais, pensez à...
Annexe 1 : affiche action
Annexe 2 : Réunions mouvement intra

INFOS ACADÉMIQUE N°5

■ Rentrée 2010 : une avalanche d'heures supplémentaires et des postes en moins !

En janvier, notre recteur n'a pas ménagé ses efforts et a abondamment communiqué pour nous rassurer : augmentation des moyens, amélioration de nos conditions de travail étaient au rendez-vous pour la rentrée prochaine. Seuls les mauvais esprits (syndicaux) pouvaient en douter, et se permettre d'alerter la profession et les usagers sur la rentrée 2010... Aujourd'hui l'écran de fumée se dissipe... et la réalité est tout autre. Qui s'en étonnera ?

Cela confirme et aggrave les dynamiques déjà observées depuis plusieurs années, saignée après saignée : en 5 ans, malgré une stabilité des effectifs élèves (-22) on nous a retiré 693 emplois ! À la rentrée dernière, cerise sur le gâteau, pour 155 élèves supplémentaires nous avons eu droit à 180 emplois de moins...

La prochaine rentrée s'inscrira dans la même logique, et les gesticulations du recteur n'y changeront rien : la dotation de l'académie sera négative car il a « oublié » de compter les suppressions d'emplois de stagiaires* ! Nous aurons dans nos établissements 40 emplois de moins pour assurer nos missions à la prochaine rentrée.

Rien d'étonnant à ce que les dotations qui sont arrivées dans nos établissements soient catastrophiques : stagnation voire diminution des heures postes et inflation du nombre d'heures supplémentaires. Il est urgent de continuer à s'opposer collectivement à la distribution clientéliste d'heures supplémentaires et de rappeler à notre employeur que nous voulons une progression de nos salaires par l'augmentation du point d'indice pas par une nouvelle surcharge de travail. Refuser collectivement les heures supplémentaires c'est aussi se battre contre la baisse drastique des recrutements qui à terme pourrait conduire à la disparition de certaines catégories (cpe, copsy...). C'est aussi permettre à certains de nos anciens élèves, aux jeunes plus généralement, de choisir le métier d'enseignant.

Cela s'ajoute aux pertes de postes et aux licenciements que nous connaissons dans les vies scolaires.

Non content de créer cette situation ministre et recteur avec l'aide des chefs d'établissement veulent imposer une nouvelle « gouvernance » des établissements scolaires totalement anti démocratique en « court-circuitant » les élus au conseil d'administration et en préférant « dialoguer » avec des interlocuteurs choisis par eux mêmes !

Tout cela pourrait avoir des conséquences gravissimes sur les possibilités de mutation, sur nos conditions de travail et sur l'exercice et la conception de nos métiers. C'est pourquoi la section académique du SNES a déposé un préavis de grève sur la période en cours et jusqu'au 12 mars pour couvrir toutes les actions locales que les collègues décideraient.

C'est pourquoi l'intersyndicale du second degré (SNES, SNEP, SNUEP, CGT, SNCL, SNALC, SUD, FO) appellent aussi tous les personnels à participer à l'action nationale de grève le vendredi 12 mars.

*Pour la formation des stagiaires voir plus loin l'article.

**-Préavis de grève
académique contre les
dotations,
-et grève nationale
unitaire le 12 mars**

Pour la section académique du SNES-FSU de Nice, Richard GHIS

■ Poursuivre et amplifier l'action en mars : actions locales, grève second degré le 12 mars

Dans la suite de l'action continue du mois de janvier, le SNES avec l'intersyndicale du second degré propose un plan d'actions sur tout le mois de mars incluant actions locales des établissements et grèves en mars pour défendre nos métiers, notre outil de travail et notre liberté pédagogique mais aussi nos droits, nos salaires et nos retraites avec l'ensemble de la profession.

Le SNES appelle à développer collectivement dans les établissements les initiatives d'action :

- Refus des tâches non statutaires et non rémunérées (examens blancs, réunions diverses...),
- Refus collectif des heures supplémentaires pour la prochaine rentrée pour relancer l'emploi public et la mobilité de tous,
- Rejet en conseil d'administration des dotations catastrophiques que le recteur nous a transmis,
- Organisation de débat avec les parents et l'opinion publique sur nos besoins et nos propositions pour une école assurant la réussite de tous nos élèves,
- Interpellation des élus locaux pour dénoncer la casse du service public d'éducation.

L'intersyndicale du second degré (SNES, SNEP, SNUEP, CGT, SUD, SNALC, SNCL, FO) appelle tous les personnels à participer massivement à la grève nationale du vendredi 12 mars pour dénoncer les réformes régressives en matière d'éducation (réforme du lycée, gouvernance des EPLE, les stagiaires à temps plein...), la détérioration de nos conditions de travail, la progression de la précarité, la « gouvernance » de notre académie que veut imposer ce recteur (contournement systématique des représentants élus des personnels).

Nombreux dans l'action nous pouvons faire reculer le ministre et ce gouvernement pour imposer d'autres choix pour le second degré ! Le respect de nos métiers et de nos qualifications, des conditions pour remplir nos missions.

Tous les personnels sont invités à se rassembler :

- à 10h30 à Toulon, place de la Liberté pour ensuite se rendre en défilé devant l'Inspection d'Académie et
- à 10h30 à Nice, devant le rectorat pour rencontrer le représentant du ministre et tenir des Etats Généraux du second degré sous les fenêtres du recteur avec pause casse-croûte avant de défiler jusqu'à l'IUFM.

Le principe d'une action de tous les salariés du public et du privé pour défendre les salaires, le pouvoir d'achat, l'emploi et les retraites est actuellement en discussion avec les confédérations syndicales. Cela pourrait déboucher sur une journée nationale d'action avec recours à la grève le mardi 23 mars. A suivre donc.

■ Formation des enseignants : l'irresponsabilité ministérielle en action !

Le SNES a été reçu par le cabinet du Ministre lundi 8 février pour discuter des conditions de stage des lauréats des concours de l'enseignement du second degré. Un constat s'impose : la plus grande improvisation règne quant à la façon d'utiliser les professeurs et CPE stagiaires dès la rentrée prochaine étant donné la suppression des emplois de stagiaires.

Si le ministère refuse de revenir sur leur affectation à temps plein (18 H ou 15H) sur des postes vacants, il semble enfin conscient qu'une entrée à temps plein dans le métier n'est pas raisonnable.

Mais ce qui est proposé relève du grand guignol et du mépris de nos professions : le Ministre envisage que les conseillers pédagogiques - tuteurs - qui n'auront reçu aucune formation à cette fonction, assurent jusqu'à six heures de cours en doublette avec le professeur stagiaire pendant les six à huit premières semaines. Le tuteur serait alors lui-même remplacé par un TZR ou un contractuel, avec des modalités qui relèvent du bricolage, nient les réalités propres au fonctionnement des établissements du second degré et conduiront à une profonde désorganisation des services. Après ces 6 à 8 semaines, la suite de l'année relève de la même irresponsabilité : des périodes de départs en stage des nouveaux enseignants, 8 semaines sur le reste de l'année, qui poseront de lourds problèmes de remplacement .

Premières victimes du dogme de la réduction des moyens budgétaires, les nouveaux professeurs, car ils seront plongés immédiatement en situation de pleine responsabilité, devront, dans l'urgence, se débrouiller seuls pour assurer toutes les dimensions du métier. Les élèves seront également lourdement pénalisés, car ils auront devant eux un enseignant non formé en début d'année, un étudiant en master ensuite et parfois un enseignant remplaçant pendant certaines périodes ; quand les remplacements pourront être effectués ! Inutile de préciser que la continuité pédagogique sera inexistante dans ces conditions et que les conditions d'études seront catastrophiques. On peut estimer que plus d'un million d'élèves en France pourraient être touchés par cette mascarade.

Ancré dans l'idéologie de l'autonomie des établissements, le Ministre renvoie au niveau local une organisation qu'il n'est pas capable d'assumer lui-même en raison de ses propres choix. Dans l'académie de Nice, l'affectation des stagiaires à temps plein, sans réelle formation ni accompagnement, ne semble poser aucun problème aux autorités rectores.

Le recteur s'apprête à retirer les postes à 18 heures du mouvement de tous les personnels, ce qui risque de bloquer le mouvement dans certaines disciplines quand on connaît le peu de postes déjà disponibles !

Il est impensable que de telles conditions de stage puissent être mises en place. Le SNES appelle les personnels à y faire échec en se saisissant du problème, en informant les parents d'élèves sur les futures conditions d'études de leurs enfants et en participant massivement aux prochaines mobilisations.

■ Remplacements

TZR et précaires : quels « indicateurs de performance », pour quels objectifs, avec quelle « gouvernance » ?

Un rectorat performant ?

97%. C'est le chiffre. Un très bon chiffre paraît-il, au regard des critères ministériels pour évaluer les performances de notre rectorat. 97%, ce serait le « taux d'activité des TZR » de l'académie ; plus il est proche de 100%, plus il est bon : au boulot, les fonctionnaires ! En pressurant les TZR, en leur imposant des affectations parfois très lointaines, sur deux, voire trois établissements, avec des emplois du temps et des conditions de travail indignes du service public d'éducation, le recteur a brillamment atteint un objectif ministériel...

Nous serions donc mal inspirés de ne pas partager la satisfaction du ministre et du recteur... Sauf que le revers de la médaille vaut d'être regardé !

Le prix à payer pour des choix politiques et budgétaires

En effet, les choix budgétaires gestionnaires opérés et renforcés depuis plusieurs années ont des conséquences. Que se passe-t-il :

- quand, par insuffisance de recrutements (Cf. le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite), le nombre de TZR est plafonné et la « masse de remplacement » insuffisante ;
- quand, par choix budgétaire, on ferme des postes (en appauvrissant l'offre de formation, en gonflant les effectifs par classe, en augmentant le volume d'heures supplémentaires...) ;
- quand, par la force des choses, on affecte la grande majorité des TZR sur des postes à l'année, y compris par « jumelages » d'établissements lointains et mal coordonnés ?

La réponse est simple : le potentiel de remplacement est affaibli, et il faut recourir au « vivier » (sic) des non-titulaires. Or, celui-ci n'est par définition pas inépuisable, et pâtit forcément des conditions de précarité aggravée imposée pour les mêmes motifs budgétaires (on ne va pas se bousculer au portillon d'un tel employeur : les vacances se multiplient au détriment des contrats -Lire « Des pratiques de voyou dans l'académie de Nice » sur www.nice.snes.edu)...

Le potentiel de remplacement est tellement affaibli que les suppléances non assurées se multiplient dans tous les secteurs de l'académie et dans la plupart des disciplines –même si certaines sont encore plus sinistrées que d'autres. Pour la continuité du service public d'éducation, pour notre droit à être suppléés en cas d'indisponibilité, pour le respect auquel ont droit les collègues remplaçants, cela ne peut plus durer !

Une riposte syndicale

Partout où des suppléances ne sont pas effectuées, protestons : refusons les rafistolages internes en HS, votons des motions au CA, écrivons au recteur, informons et mobilisons les parents d'élèves, publions des communiqués de presse pour dénoncer l'inacceptable !

N'omettez pas de communiquer vos initiatives aux sections départementales et académique sur www.nice.snes.edu

■ Calendrier prévisionnel des actes de gestion 2009-2010

	PEGC	EPS	AGRÉGÉS	CERTIFIÉS	PLP	CPE	COP/DCIO
Postes adaptés	15 mars	16 mars	22 mars	23 mars	26 mars	26 mars	29 mars
Congé de Formation Professionnel	15 mars	16 mars	22 mars	23 mars	26 mars	26 mars	29 mars
Liste d'Aptitude		16 mars	22 mars	23 mars			
Hors Classe	25 mai	03 juin	05 mai	17 juin	25 juin	07 juin	
Notation	25 mai	03 juin	01 juillet	28 juin	25 juin	07 juin	07 juin

■ Plus que jamais, pensez à nous faire parvenir votre fiche syndicale !

Que vous soyez certifié(e), agrégé(e) ou non-titulaire si vous demandez à être inscrit(e) sur une liste d'aptitude (au corps des certifiés ou des agrégés), si vous sollicitez un congé de formation professionnelle ou un poste adapté pour l'année 2010-2011, cette fiche syndicale constitue un **outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention de vos élu(e)s SNES**. Vous pouvez vous la procurer dans l'US carrière ou bien sur notre site académique (rubrique « fiches syndicales »). Elle nous permettra de vérifier les informations enregistrées par l'administration et de faire rectifier, le cas échéant, des erreurs ou des oublis.

Pensez à y indiquer tout ce que vous jugerez bon de nous faire savoir, sachant que ces informations resteront strictement confidentielles. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.



MUTATIONS INTRA 2010

Les élus du SNES à vos côtés



Ouverture du serveur du 19 mars au 1er avril

Réunions Mutations

- Jeudi 18 mars, 13h30, IUFM Georges V, à Nice
- Jeudi 18 mars, 13h30, IUFM, à la Seyne
- Vendredi 19 mars, 17h30, au collège Léotard à Fréjus
- Mercredi 24 mars, 14h30, au lycée Tocqueville à Grasse
- Mercredi 24 mars, 14h30, local du SNES, à Nice
- Jeudi 25 mars, 17h30, local du SNES à Toulon
- Vendredi 26 mars, 17h30, au lycée Carnot à Cannes
- Vendredi 26 mars, 17h30 au local de la FSU à Draguignan
- Mercredi 31 mars, 15h, local du SNES à Toulon
- Mercredi 31 mars, 14h30, local du SNES, à Nice

Permanences Mutations

- au local du SNES, Nice du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h. à 17h.
- à l'IUFM, Nice, les jeudis de 11h. à 14h.
- à l'IUFM, la Seyne, mercredi et jeudi de 10h à 12h30 les jours de formation

Pour une gestion des personnels transparente et équitable

Signez et faites signer la **pétition académique unitaire** sur la remise en cause
du droit des personnels et du paritarisme sur le site du SNES

www.nice.snes.edu